



**Administration Communale
de BOUSSU-HORNU**

Province de Hainaut
Arrondissement de Mons
Service Mobilité

DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC À L'OCCASION DE TRAVAUX

Pour toute occupation temporaire de la voie publique, qu'il s'agisse de l'installation de conteneurs, d'échafaudages, de barrières, de monte-charges, etc., **une autorisation d'occupation est requise.** Le formulaire de demande doit être complété et soumis pour toutes ces opérations, **10 jours ouvrables avant l'installation.**

INFORMATION CITOYEN :

- NOM : PRÉNOM :
- ADRESSE :
- TÉLÉPHONE :
- MAIL :

DURÉE DE L'OCCUPATION DE LA VOIRIE :

DU / à h.... AU/...../2026 à h....

POUR DES TRAVAUX SITUÉS À L'ADRESSE SUIVANTE :

.....

DESCRIPTION DE L'OCCUPATION DE LA VOIRIE :

(Ex : pose d'un container, installation d'un échafaudage)

.....

AVIS DU SERVICE DE LA MOBILITÉ :

.....

FORMULAIRE À ENVOYER :

- La demande doit être introduite auprès du service Mobilité, **10 jours ouvrables** avant l'occupation du domaine public via un des moyens suivants :



- Par mail : mobilite@boussu.be
- Directement au service mobilité situé au Hall de Maintenance Voie d'Hainin 27 à 7300 – Boussu du lundi au jeudi entre 08h00 et 16h00

Date :

Signature :